

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة المالية

Conseil National de la Comptabilité

المجلس الوطني للمحاسبة

COMMUNIQUE

Inscription aux tableaux de la profession comptable
au titre de l'exercice 2026



30 AVR 2026

Conformément aux dispositions de la loi n°10-01 du 29 juin 2010 relative à la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, notamment son **article 08** qui stipule que: «pour exercer la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, il faut être agréé par monsieur le Ministre des Finances et être inscrit au tableau de l'ordre national des experts-comptables, ou de la chambre nationale des commissaire aux comptes ou celui de l'organisation nationale des comptables agréés», ainsi que des dispositions du **décret exécutif n°11-30 du 27 janvier 2011** fixant les conditions et modalités d'agrément pour l'exercice de la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé; Le Conseil National de la Comptabilité informe l'ensemble des candidats (personnes physiques et morales) à l'exercice de la profession comptable de la poursuite de la réception des dossiers d'inscription aux tableaux des instances professionnelles suscités **au titre de l'exercice 2026** et ce jusqu'au **31 mai 2026**.

Le dépôt des demandes d'inscription aux tableaux suscités, s'effectuera au niveau du **Conseil National de la Comptabilité, sis Immeuble Maurétanie, 11 étage, Alger Centre, Alger, les Dimanches et Mardis de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30.**

La liste des documents constituant le dossier d'inscription aux différents tableaux sont annexés au présent communiqué.

Tout dossier incomplet est considéré irrecevable.

Dossier d'inscription aux tableaux de la profession comptable, personnes physiques et morales



Pour les personnes physiques:

- 1- Fiche d'inscription dûment renseignée par l'intéressé;
- 2- Une copie de l'agrément (présentation de l'original est obligatoire);
- 3- Un certificat de nationalité algérienne;
- 4- Un extrait d'acte de naissance n° 12;
- 5- Une copie du diplôme ouvrant droit à l'exercice de la profession (présentation de l'original est obligatoire);
- 6- Un extrait du casier judiciaire n° 3;
- 7- Une copie du titre de propriété ou du contrat de location du domicile professionnel;
- 8- Une copie de l'attestation de fin de stage (présentation de l'original est obligatoire);
- 9- L'original du procès-verbal de constat de l'huissier de justice attestant de l'existence du local professionnel et des conditions matérielles d'exercice de la profession;
- 10- Une copie du certificat d'existence délivrée par l'inspection des impôts du lieu d'exercice à fournir dans un délai de deux mois après la date d'inscription au tableau;
- 11- Une copie de l'acte de prestation de serment;
- 12- Six (6) photos d'identité sur fond blanc;
- 13- Une attestation sur l'honneur déclarant ne pas être salarié sous quelque forme que ce soit.

Pour les personnes morales:

- 1- Fiche d'inscription dûment renseignée par l'intéressé;
- 2- Une copie de l'agrément de la personne morale (présentation de l'original est obligatoire);
- 3- Une copie de l'agrément de chaque sociétaire dont l'agrément est exigé (présentation de l'original est obligatoire);
- 4- Une copie de la déclaration de souscription et de versement du capital de la société en formation;
- 5- Certificat de nationalité Algérienne de chacun des sociétaires non professionnels;
- 6- Une copie des projets de statuts de la personne morale établis par le notaire chargé de rédiger l'acte;
- 7- Une copie du mandat donné à la personne habilitée à accomplir les démarches administratives relatives à la demande d'inscription au tableau de la personne morale;
- 8- L'original du procès-verbal de constat de l'huissier de justice attestant de l'existence du local professionnel et des conditions matérielles d'exercice de la profession;
- 9- Une copie de l'acte de prestation de serment de chacun des sociétaires;
- 10- Six (6) photos d'identité sur fond blanc de chacun des sociétaires;
- 11- Une copie de l'extrait du registre de commerce pour les sociétés commerciales à fournir dans un délai de deux (02) mois après la date d'inscription au tableau;
- 12- Une copie des statuts à fournir dans un délai de deux (02) mois après la date d'inscription au tableau;
- 13- Une copie de l'immatriculation fiscale et du numéro d'identification statistique (NIS) à fournir dans un délai de deux mois (02) après la date d'inscription au tableau.
- 14- Attestation de mise à jour des cotisations professionnelles.

MINISTRE DES FINANCES
CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

INSCRIPTION AU TITRE DE L'EXERCICE

AUX TABLEAUX DE :

- ☐ Ordre National des Experts-comptables, ☐ Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes,
☐ Organisation Nationale des Comptables Agrées.
(Article 7 et article 9, alinéa 5 de la loi n° 10-01 du 29 juin 2010)
(Article 7 du décret exécutif n° 11-30 du 27 janvier 2011)



FICHE D'INSCRIPTION

1- ETAT CIVIL:

- Nom : : الاسم
- Prénom : : اللقب
- Date de naissance : : تاريخ الميلاد
- Lieu de naissance : : مكان الميلاد
- N° d'identifiant national:

2- COORDONNES PROFESSIONNELLES:

- Adresse professionnelle:
..... : العنوان المهني
.....
- N° de tel : Fixe : Fax : Mobile :
- Adresse E-mail :
- Adresse IP:

3- TITRES ET DIPLÔMES

a)-Personne physique :

Diplôme ouvrant droit à l'exercice de la profession :
Option : Session:

b)-Personne morale:

Diplôme ouvrant droit à l'exercice de la profession de chaque associé:

...../ Option : Session:
...../ Option : Session:

4- Agrément (s) :

a)-Personne physique:

- N° d'agrément:.....Qualité :..... Date de délivrance :
- N° d'agrément:.....Qualité :..... Date de délivrance :
- Déclaration d'existence N° Date de délivrance :

b)-Personne morale:

- N° d'agrément de la société Date de délivrance :
- N° d'agrément des associés professionnels :
- N° du :, N° du :, N° du :
- N° du :, N° du :, N° du :

5- N° de registre de commerce : Délivré le :

6- N° de la carte fiscale : N° d'identification statistique (NIS) :

Cachet et signature de l'intéressé

NB:

(01) cocher l'organisation (s) professionnelle concernée (s).

(02) pour les personnes morales, la fiche doit être remplie par le gérant.

☐ Je soussigné avoir été informé des dispositions de la loi n° 18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le cadre du traitement des données à caractère personnel, et accordé mon autorisation pour leurs utilisations par le Conseil National de la Comptabilité.